

La lettre mensuelle de

JEAN-LUC BLEUNVEN*Lizher ar c'hannad*

N°19

> *Novembre 2014***Édito - Rak-ger****La simplification nous concerne tous !**

Le premier bilan d'étape de la réforme de la simplification a eu lieu à l'Élysée le 30 octobre. Le « choc de simplification » est l'un des gros chantiers du président de la République pour relancer la compétitivité de notre économie. L'objectif est clair : simplifier les rapports quotidiens de l'ensemble de la société avec ses administrations. Depuis 18 mois que ce chantier a été lancé, 50 mesures ont d'ores et déjà permis d'économiser 2,4 milliards d'euros. Pour les entreprises, cela se traduit par moins de contraintes pour plus de compétitivité, et des démarches simplifiées pour les particuliers.



LA #SIMPLIFICATION, ÇA AVANCE

Gouvernement | @gouvernementfr | 18 11 | (Simplification) Maintenant, quand l'administration ne dit pas non, c'est que c'est oui ! #Simplification #Brest #Finistere #Kannad

Quelques exemples concrets : le silence de l'administration qui vaut accord, véritable révolution pour notre administration publique, va simplifier plus de 1 200 procédures. Ce principe se substituera à la règle « silence valant rejet », vieille de 150 ans. L'absence de réponse de l'administration sera en effet désormais créatrice de droits. Autre exemple, la simplification des marchés publics : la production des nombreux documents joints aux actes de candidature sera remplacée par la transmission du numéro de Siret de

l'entreprise. La déclaration sociale nominative, qui d'ici 2016 va remplacer la plupart des déclarations sociales des entreprises, va générer une économie de temps représentant 8 euros par salarié et par mois !

Chacun d'entre nous doit désormais se saisir de cette impulsion donnée par l'État. J'invite toutes les administrations, publiques comme privées, à réinterroger leurs pratiques, à créer des groupes de travail pour identifier quelles sont les mesures concrètes qu'elles peuvent proposer à leurs usagers. Parce que la simplification n'est pas réservée qu'à l'État, parce que chacun d'entre nous peut apporter sa pierre à l'édifice : simplifions !

*A galon ganec'h
Jean-Luc Bleunven*

Vie locale – Buhez ar vro

Le Club des entreprises Légendes-Iroise-Abers vous invite à prendre part aux 5^e Trophées de l'entreprise, qui ont pour but de faire connaître et valoriser le travail réalisé en entreprise, et de promouvoir le dynamisme, les talents et les savoir-faire des entreprises et des professionnels du territoire.

Le 30 janvier 2015, les Trophées récompenseront les initiatives réussies, exemplaires, innovantes et si possible transférables dans 4 catégories : la jeune entreprise de moins de trois ans en développement et qui présente une bonne fiabilité ; la responsabilité sociétale de l'entreprise, qui intègre social, environnemental et économie ; l'entreprise innovante en développement, qui investit et démontre sa capacité à

créer ; la transmission de l'entreprise, pour récompenser celle qui a anticipé pour assurer la pérennité des activités.

Enfin, et c'est une innovation, **l'entreprise de l'année 2014 sera désignée par le public, le 30 janvier 2015**, après une présentation des trois entreprises nominées.

Les dossiers de candidature sont à retirer par courriel à l'adresse contact@celia-entreprises.fr ou à télécharger [ici](http://celia-entreprises.fr), et à déposer avant le 9 janvier au Celia, BP 18, 29260 Le Folgoët.

> Brèves – Titouroù

• Komzet m'eus gant an is-prefed Bernard Guérin d'an 3 a viz Here evit kaozeal diwar-benn sujedoù pennañ hor c'horn-vro. An hevelep palioù hon eus : **labourat evit dazont ekonomiezh bro Vrest.**

• Agriculture : **versement anticipé des aides à la PAC.** Le Gouvernement a obtenu le versement anticipé de 3,4 Md€ d'aides PAC en faveur des agriculteurs. Cette avance exceptionnelle vient constituer un apport en trésorerie non négligeable pour tous ces exploitants en difficulté.

• Le 10 octobre, j'ai organisé une **table ronde avec les acteurs du monde associatif** ; retour en image sur cette réunion [ici](#).

• Je suis intervenu le 16 octobre dans le cadre du **Forum « Mobilité et handicap : bougeons ensemble ! »**.

• **Le secrétaire d'État en charge des transports et de la pêche Alain Vidalies s'est déplacé sur notre circonscription**, le 24 octobre, dans le cadre d'une visite du Cross Corsen à Plouarzel.



Suite à l'adoption par l'Assemblée nationale du projet de loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, je me suis

rendu le 30 octobre à Brest pour une **visite des 120 logements récemment réhabilités par Brest Métropole Habitat dans le quartier de Kérangoff** : une opération remarquable. La visite en images [ici](#).

• Avec 10 autres députés des régions Centre, Bretagne et Pays de La Loire, j'ai cosigné **une tribune** demandant la constitution d'une région Bretagne à 5 départements et d'une région Val de Loire.

> Le chiffre du mois : Sifr ar miz : 1

L'éducation est la 1^{ère} priorité budgétaire de l'État.

JEAN-LUC BLEUNVEN



Travail parlementaire

Le mardi 28 octobre, l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi de finances portant sur la sécurité sociale pour 2015. Parmi les nombreux points examinés par les députés figurait la **modulation des allocations familiales**. Suite aux quelques messages qui m'ont été adressés et aux informations erronées que j'ai pu lire sur ce sujet, je considère qu'il convient de clarifier les modalités d'application de cette réforme de justice sociale.

Quelle est la situation aujourd'hui ? Les allocations familiales sont versées, sans condition de ressources, aux ménages ayant deux enfants de moins de 20 ans à charge : 129,35 € pour 2 enfants, 295,05 € pour 3 enfants, 460,77 € pour 4 enfants, et 165,72 € par enfant supplémentaire, une majoration mensuelle de 64 € étant versée lorsque l'enfant atteint l'âge de 14 ans (sauf s'il s'agit de l'aîné d'une famille de 2 enfants).

Chacun reconnaît aujourd'hui la situation difficile dans laquelle se trouvent les comptes publics de notre pays. **La réforme des allocations familiales s'appliquera donc en fonction des capacités financières des familles.** Ce principe ne rompt pas le principe d'universalité de la politique familiale de notre pays. Il ne faut pas confondre universalité avec uniformité.

Concrètement, le système d'allocations familiales restera totalement inchangé, à l'exception des ménages disposant d'un niveau de ressources supérieur à 6 000 €, pour lesquels les montants versés seront divisés par 2, et ceux disposant d'un revenu supérieur à **8 000 € par mois**, qui verront leurs allocations familiales divisées par 4. **Dans les faits, cette modulation va concerner seulement 11 % des familles.**

Il convient de préciser que ce dispositif est complété par un système qui permettra d'éviter les effets de seuil de cette modulation.

Cette réforme entrera en vigueur au plus tard le 1^{er} juillet prochain.

Depuis 2012, la politique familiale est une priorité de la majorité à l'Assemblée nationale. Pour rappel, l'allocation de rentrée scolaire a été augmentée de 25 % pour 5 millions d'enfants ; l'allocation de soutien familial a été augmentée de 25 % pour 750 000 familles monoparentales ; une aide exceptionnelle de 2 000 € en faveur des communes pour chaque nouvelle place de crèche créée en 2015 va être instaurée...

La politique familiale de notre pays doit être destinée en priorité aux familles qui en ont le plus besoin.

Questions écrites : Goulennou

J'ai interpellé le Gouvernement sur :

- le danger du démantèlement du service public de la météorologie (Écologie, Développement durable et Énergie) [voir la QE n° 66139](#) ;

Le gouvernement a répondu :

- à [ma question](#) sur la définition d'un modèle national d'étiquetage nutritionnel simplifié afin de lutter notamment contre les maladies chroniques liées à une mauvaise alimentation (Affaires sociales, Santé et Droit des femmes),
- à [ma question](#) sur le potentiel hydroélectrique des moulins (Écologie, Développement durable et Énergie).

Le texte complet des questions ainsi que les réponses du Gouvernement sont à retrouver sur le site internet www.jeanlucbleunven.fr, dans la rubrique « Travail parlementaire ».

À venir – Dizale

- La règle du « silence vaut accord » entrera en vigueur pour l'État et ses établissements publics dès le 14 novembre 2014, et dès le 12 novembre 2015 pour les collectivités territoriales. (Pour plus d'information cf *édito*).
- Les élections départementales se dérouleront les 22 et 29 mars 2015, et les élections régionales en décembre 2015.
- Je rencontre les conseillers de la ministre de l'Éducation nationale pour évoquer la question du bilinguisme dans l'enseignement de premier degré, et plus particulièrement les modalités de financement des élèves scolarisés dans une commune extérieure à leur commune de résidence.
- Le 22 novembre, je participerai au 5^e forum départemental organisé par Familles rurales, qui portera sur les enjeux de la réforme territoriale.

> Pour me contacter

36 rue des Trois Frères Le Roy
29860 Plabennec

Secrétariat : 02 98 03 15 58

Mail : contact@jeanlucbleunven.fr

Site : www.jeanlucbleunven.fr

Twitter : [@JeanLucBleunven](https://twitter.com/JeanLucBleunven)

> Les permanences

- Les vendredis de 9 heures à 12 heures, à la permanence parlementaire de Plabennec.

- Prochaine permanence décentralisée le 7 novembre de 9h00 à 12h00 à la mairie de quartier de Saint-Pierre à Brest

Il est préférable de prendre rendez-vous.



**PLFSS 2015 :
Retour sur la
modulation
des
allocations
familiales**

